



Séance du conseil communautaire
Mercredi 30 mars 2021 à 18h30 (MOZAC)
COMPTE-RENDU

Le mardi 30 mars deux-mille-vingt-et-un à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle l'Arlequin à MOZAC, suite à la convocation qui lui a été adressée le 24 mars 2021, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

MUTUALISATION

- MUTUALISATION**
- 01 - Convention de mise à disposition d'une partie des services entre Riom Limagne et Volcans et la commune de Riom
 - 02 - Conventions de mise à disposition d'agents de la piscine Béatrice Hess auprès des communes de Chambaron sur Morge et de Riom
 - 03 - Convention de mise à disposition de matériel entre la commune de Riom et Riom Limagne et Volcans - prorogation pour l'année 2021 : avenant n°5
 - 04 - Service commun de production florale – convention de gestion avec la commune de Riom : avenant de prolongation n°4
 - 05 - Conservation des archives de la communauté d'agglomération RLV : convention avec la commune de Riom

SPORT

- 06 - Piscine Béatrice Hess – projet de réhabilitation et d'extension - marché de maîtrise d'œuvre : attribution et autorisation de signature du marché
- 07 – Centre Régional de Tir à l'Arc – labellisation Terre de jeux 2024 et promotion du Centre de Préparation aux Jeux : convention de partenariat avec les Archers Riomois, la Ville de Riom et la Fédération française de Tir à l'Arc

TOURISME

- 08 – Office de Tourisme et du Thermalisme Terra Volcana – Convention cadre d’objectifs et de moyens : Avenant n°2 pour l’année 2021
- 09 - Construction d’une maison d’activités de pleine nature et d’accueil touristique – lot n°9 plomberie sanitaire-climatisation-ventilation : attribution du marché et autorisation de signature du marché
- 10 – Chemins de randonnées : conventions de partenariat avec les associations « Balades en Limagne d’Ennezat » et « Les Amis du chemin de Saint-Jacques de Compostelle en Auvergne » 2021-2023

ENFANCE-JEUNESSE

- 11 - Extension de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les enfants d'abord » à Châtel-Guyon : attribution et autorisation de signature du marché

CULTURE

- CULTURE**
- 12 – Musées de RLV- Mécénat : campagne de mécénat pour l'exposition GAÏA, regards croisés entre l'artiste Julien Salaud et les collections du musée Mandet
- 13 – Equipements culturels intercommunaux – Convention entre Riom Limagne et Volcans et l'Office de tourisme et du Thermalisme Intercommunal Terra Volcana les Pays de Volvic : Pass Terra Volcana 2021
- 14 – Réseau de lecture – programmes de désherbage : autorisation d'élimination et de redistribution des documents constituant les collections courantes, non patrimoniales

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

- 15 - Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Contrat d'Objectif Territorial de Développement des Energies renouvelables Thermiques (COT EnR) avec l'ADEME et création d'un emploi non permanent « contrat de projet » :

- 15.01 - Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Contrat d'Objectif Territorial de Développement des Energies renouvelables Thermiques (COT EnR) avec l'ADEME

- 15.02 - Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : création d'un emploi non permanent « contrat de projet » chargé de missions « Transition énergétique - Communes et entreprises »
- 16 - Candidature à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale 2021 »
- 17 - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme : désignation d'un membre à la Commission Consultative Mixte Paritaire (CCMP) Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV)

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 18 - Programme petites villes de demain : convention d'adhésion

TRANSPORT - MOBILITE

- 19 - Transport public urbain et non urbain : modification du règlement des transports scolaires
- 20 - Transport public urbain et non urbain - ligne entre la gare de Riom et la Zone Industrielle de Ladoux – Commune de Cébazat : convention tripartite entre La Région, le SMTC-AC et RLV
- 21 - Association Covoiturage Auvergne : approbation de la convention d'objectifs 2021
- 22 - Transport scolaire : Aide exceptionnelle aux particuliers non desservis

GEMAPI

- 23 - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'Agglomération Rimoise : désignation des représentants de Riom Limagne et Volcans auprès de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) et du Centre Européen du Risque Inondation (CEPRI)

URBANISME

- 24 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables modifié suite aux remarques des conseils municipaux
- 25 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal : adaptation des modalités de concertation
- 26 - Plan local d'urbanisme Intercommunal de Limagne d'Ennezat - Modification simplifiée n°2 : Mise à disposition du public
- 27 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Malauzat – révision : approbation
- 28 - Droit de préemption urbain (DPU) - Mise en place sur la commune de Malauzat
- 29 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marsat – modification simplifiée n°2 : mise à disposition du public
- 30 - Réserve foncière en prévision de la création d'un équipement à RIOM – acquisition des parcelles ayant fait l'objet de promesses de vente

Retirée - 31 - Opération d'aménagement allée des tilleuls à Pessat Villeneuve - Convention de Projet Urbain Partenarial

- 32 - Chavaroux - lotissement Les Vorts : vente d'un délaissé d'espace vert

HABITAT

- 33 - Opérations de construction de 4 logements sociaux (PLAI) et d'acquisition-rénovation de 10 logements sociaux (PLUS), 2 rue de la porte neuve à Ennezat : garantie des emprunts de l'OPHIS auprès de la banque des territoires :
- 33.01 - Opérations de construction de 4 logements sociaux (PLAI), 2 rue de la porte neuve à Ennezat : garantie d'emprunt de l'OPHIS auprès de la banque des territoires (Prêt n° 114709)
- 33.02 - Opérations d'acquisition-rénovation de 10 logements sociaux (PLUS), 2 rue de la porte neuve à Ennezat : garantie de l'emprunt de l'OPHIS auprès de la banque des territoires (Prêt n° 114710)

ECONOMIE

- 34 - ZAC du Biopôle : travaux d'éclairage public de la voie piétonne E1 (matériel et réservations) : convention de financement avec le SIEG du Puy de Dôme :
- 34.01 – ZAC du Biopôle : travaux d'éclairage public de la voie piétonne E1 : convention (M.O. Matériel) de financement avec le SIEG du Puy de Dôme
- 34.02 - ZAC du Biopôle : travaux d'éclairage public de la voie piétonne E1 : convention (Réservations) de financement avec le SIEG du Puy de Dôme
- 35 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménérol : cession de 8 lots :
- 35.01 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménérol : cession du lot 4
- 35.02 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménérol : cession des lots 6 et 7
- 35.03 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménérol : cession du lot 8
- 35.04 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménérol : cession du lot 9
- 35.05 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménérol : cession du lot 10
- 35.06 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménérol : cession du lot 11
- 35.07 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménérol : cession du lot 13

EAU – ASSAINISSEMENT

- 36 - Taxe d'Aménagement Majorée à Mozac : convention de reversement au profit de Riom Limagne et Volcans de la quote-part relative aux réseaux humides
- 37 - Travaux de réhabilitation de voirie et réseaux humides Avenue Champs d'Ojardias à Riom : convention de groupement de commandes avec la Ville de Riom
- 38 - Travaux de réhabilitation de voirie et réseaux humides des Impasses de la Rue du Creux à Riom : convention de groupement de commandes avec la Ville de Riom
- 39 - Etudes et Travaux de réfection des réseaux de la Rue du stade à Ennezat et prestations de services associées : convention de groupement de commandes avec la Ville d'Ennezat

- 40 - Marché d'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement – Avenant n°3 : autorisation de signature
- 41 - Accord-cadre à bons de commande de prestations de diagnostics de réseaux, essais et contrôle de réception : autorisation de signature
- 42 - Accord-cadre à bons de commande de prestations de géo-détection des réseaux : attribution et autorisation de signature du marché
- 43 - Règlement du service public d'assainissement collectif de Riom : modification

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

- 44 - Accord-cadre à bons de commande de prestations de diagnostic amiante : attribution et autorisation de signature du marché
- 45 - Accord-cadre à bons de commande de prestations d'études topographiques : attribution et autorisation de signature du marché
- 46 - Achat de matériel informatique et logiciels bureautique usuels : convention de groupement de commande entre les communes et Riom Limagne et Volcans

RESSOURCES HUMAINES

- 47 - Tableau des effectifs : actualisation

FINANCES

- 48 - Compte administratif 2020
 - 48.01 - Compte administratif 2020 Budget principal
 - 48.02 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Commerces de proximité »
 - 48.03 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Zones économiques »
 - 48.04 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Transport public de voyageurs »
 - 48.05 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Zone artisanale de Pulvérières »
 - 48.06 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Zones d'activité de la Croix des Roberts »
 - 48.07 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Espace artisanal de Champloup-Volvic »
 - 48.08 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Zone d'activité économique de Champloup-Volvic »
 - 48.09 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Assainissement »
 - 48.10 - Compte administratif 2020 Budget annexe « Eau potable »
- 49 - Compte de gestion 2020
- 50 - Affectation des résultats 2020
- 51 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : détermination des taux 2021
- 52 - Travaux d'aménagement des stationnements de la mairie annexe et des modulaires : attribution d'un fonds de concours à la commune de Riom

ADMINISTRATION GENERALE

- 53 - Société Publique Locale (SPL) SEMERAP : modalités de versement de jetons de présence au représentant de RLV
- 54 - Délégations données par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte rendu

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M CHAUVIN Lionel (du rapport n°07 au n°54), M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel (du rapport n°01 au n°20), M GRENET Roland, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie (du rapport n°01 au n°21), Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre (du rapport n°01 au n°16), Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme PALASSE Brigitte, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M BARBECOT Jacques a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- Mme BERTHELEMY Hélène a donné pouvoir à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à Mme PIRES-BEAUNE Christine,
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre (du rapport n°21 au n°57),
- Mme GRENET Michèle a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M HEBRARD Jean-Pierre a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme HOARAU Catherine a donné pouvoir à M WEINMEISTER Nicolas,

- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MAGNET Fabrice,
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- Mme ROUSSEL Sandrine a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,

- M CHANSARD Gérard, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme PALASSE Brigitte, suppléante,

Absents :

- M BOISSET Jean-Pierre,
- M CHAUVIN Lionel (du rapport n°01 au n°06),
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie (du rapport n°22 au n°57),
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M PECOUL Pierre (du rapport n°17 au n°57),

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DÉAT Alain

MUTUALISATION

Rapport n°01 - Convention de mise à disposition d'une partie des services entre Riom Limagne et Volcans et la commune de Riom

Unanimité pour :

- approuver la convention de mise à disposition, exercice 2021, d'une partie des services entre la commune de Riom et RLV,
- autoriser le Président ou son représentant légal à la signer ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°02 - Conventions de mise à disposition d'agents de la piscine Béatrice Hess auprès des communes de Chambaron sur Morge et de Riom

Unanimité pour autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer les conventions de mise à disposition d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives respectivement avec les communes de Riom et de Chambaron sur Morge.

Les prise d'effets sont le 11 mars 2021 pour Riom et le 15 mars 2021 pour Chambaron sur Morge, et jusqu'à la date de reprise d'activité de la piscine Béatrice Hess.

Rapport n°03 - Convention de mise à disposition de matériel entre la commune de Riom et Riom Limagne et Volcans - prorogation pour l'année 2021 : avenant n°5

Unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M AGBESSI Eric, M BOUCHET Boris, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine) pour décider :

- d'approuver la prorogation du service commun de prêt de matériel, pour l'année 2021,
- d'approuver la prolongation de la gestion de ce service commun par la commune de Riom,
- d'approuver les termes de l'avenant n° 5,
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Rapport n°04 - Service commun de production florale – convention de gestion avec la commune de Riom : avenant de prolongation n°4

Unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions : M AGBESSI Eric, M BOUCHET Boris, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, Mme NIORT Nathalie, Mme PIRES-BEAUNE Christine) pour :

- proroger d'un an le service commun de production florale, jusqu'à la fin de l'année 2021,
- autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n°4 de prorogation.

Rapport n°05 - Conservation des archives de la communauté d'agglomération RLV : convention avec la commune de Riom

Unanimité pour décider :

- D'approuver les termes de la convention, qui interviendra à compter du 1er janvier 2021, pour trois années,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à son exécution.

SPORT

Rapport n°06 - Piscine Béatrice Hess – projet de réhabilitation et d'extension - marché de maîtrise d'œuvre : attribution et autorisation de signature du marché

Unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : M BEAURE Nicolas) pour décider :

- D'attribuer le marché au groupement représenté par le cabinet CARLES HEBRAS MAITRIAS, architecte mandataire, pour un montant provisoire de 978 004.00 €HT,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapport n°07 – Centre Régional de Tir à l'Arc – labellisation Terre de jeux 2024 et promotion du Centre de Préparation aux Jeux : convention de partenariat avec les Archers Riomois, la Ville de Riom et la Fédération française de Tir à l'Arc

Unanimité pour décider :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association les Archers Riomois, la Ville de Riom et la Fédération française de Tir à l'Arc pour les trois saisons 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023,
- D'autoriser le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

TOURISME

Rapport n°08 – Office de Tourisme et du Thermalisme Terra Volcana – Convention cadre d'objectifs et de moyens : Avenant n°2 pour l'année 2021

Unanimité pour décider :

- de valider le bilan d'activités 2020 de l'Office de Tourisme,
- d'approuver les termes de l'avenant 2 à la convention cadre d'objectifs et de moyens avec l'office de Tourisme et du Thermalisme Intercommunal « Terra Volcana, *Les Pays de Volvic* » pour l'exercice 2021,
- de valider l'octroi d'une subvention de 565 000 € en fonctionnement pour l'exercice 2021 selon les modalités prévues dans la convention et de 18 000 € en investissement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer, ainsi que tout document permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°09 - Construction d'une maison d'activités de pleine nature et d'accueil touristique – lot n°9 plomberie sanitaire-climatisation-ventilation : attribution du marché et autorisation de signature du marché

Unanimité pour décider :

- d'attribuer le lot n°9 à la société FROID CLIMAT AUVERGNE (63800 COURNON D'Auvergne) pour un montant de 38 090.87 € HT,
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés et tous actes relatifs à ce dossier.

Rapport n°10 – Chemins de randonnées : conventions de partenariat avec les associations « Balades en Limagne d'Ennezat » et « Les Amis du chemin de Saint-Jacques de Compostelle en Auvergne » 2021-2023

Unanimité des suffrages exprimés (M Alain DEAT ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'approuver les termes des conventions de partenariat avec les associations « Balades en Limagne d'Ennezat » (Balinzat) et « les Amis de St Jacques » pour les années 2021, 2022 et 2023,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions, ainsi que tout document permettant leur mise en œuvre.

ENFANCE-JEUNESSE

Rapport n°11 - Extension de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Les enfants d'abord » à Châtel-Guyon : attribution et autorisation de signature du marché

Unanimité pour décider d'attribuer :

- lot n°1 : Gros œuvre, l'entreprise SARL DUGOUR, située à Volvic, pour un montant de 35 838 € HT,
- lot n°2 : Façade, l'entreprise SARL ENDUIT PLUS 63, située à Romagnat, pour un montant de 20 989 € HT,
- lot n°3 : Ossature et charpente bois, l'entreprise SUCHEYRE, située à Volvic, pour un montant de 24 152,50 € HT,
- lot n°4 : Couverture – étanchéité, l'entreprise SUCHEYRE, située à Volvic, pour un montant de 13 760 € HT,

- lot n°5 : Menuiseries extérieures, l'entreprise SARL TAILLANDIER ROUVET, située à Authezat, pour un montant de 16 249 € HT,
- lot n°6 : Cloisonnement – Menuiseries intérieures – Peinture, l'entreprise SARL SADOURNY & FILS, située à Romagnat, pour un montant de 55 455,23 € HT,
- lot n°7 : Chauffage – Rafraîchissement – Ventilation – Sanitaire, l'entreprise FROID CLIMAT AUVERGNE, située à Cournon d'Auvergne, pour un montant de 20 425,88 € HT,
- lot n°8 : Electricité, l'entreprise BIGLER, située à Aubière, pour un montant de 19 330,25 € HT,
- lot n°9 : VRD, l'entreprise DUGOUR, située à Volvic, pour un montant de 23 198 € HT.

CULTURE

Rapport n°12 – Musées de RLV- Mécénat : campagne de mécénat pour l'exposition GAÏA, regards croisés entre l'artiste Julien Salaud et les collections du musée Mandet

Unanimité pour décider :

- d'approuver, les modalités de la campagne de mécénat dans le cadre de l'exposition « Gaïa, regards croisés entre Julien Salaud et les collections du musée Mandet »,
- d'approuver les contreparties bénéficiant aux mécènes,
- d'approuver les termes des conventions types de mécénat de compétence et de mécénat financier pour l'exposition « Gaïa, regards croisés entre Julien Salaud et les collections du musée Mandet »,
- de prendre acte que le Président a reçu délégation, par délibération du 23 juillet 2020, pour signer les conventions de mécénat.

Rapport n°13 – Equipements culturels intercommunaux – Convention entre Riom Limagne et Volcans et l'Office de tourisme et du Thermalisme Intercommunal Terra Volcana les Pays de Volvic : Pass Terra Volcana 2021

Unanimité pour décider :

- D'approuver la participation des services des musées et du Pays d'art et d'histoire au dispositif Pass Terra Volcana 2021,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'office de tourisme Terra Volcana les Pays de Volvic,
- D'autoriser le Président à signer les conventions futures, sous réserve du maintien de l'application de frais de gestion correspondant à 1 € maximum par coupon collecté.

Rapport n°14 – Réseau de lecture – programmes de désherbage : autorisation d'élimination et de redistribution des documents constituant les collections courantes, non patrimoniales

Unanimité pour décider :

- D'autoriser la mise en œuvre des programmes de désherbage selon les modalités ci-dessus définies,
- D'approuver les tarifs des braderies suivants :

Beaux livres au sens de l'édition et des libraires (de grand format, comportant des illustrations de grande taille, souvent en couleurs, et imprimé avec soin)	5,00 €
Tous les autres livres	1,00 €
CD simple et double	1,00 €
CD triple et plus	3,00 €

- De valider les termes des conventions types de partenariat avec les associations, entreprises sociale et solidaire ou les institutions,
- Procéder à l'élimination des ouvrages restants.

ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport n°15.01 - Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : Contrat d'Objectif Territorial de Développement des Energies renouvelables Thermiques (COT EnR) avec l'ADEME

Unanimité pour décider :

- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME pour une durée de 3 ans, ainsi que tous documents permettant la mise en œuvre du Contrat,
- De solliciter la subvention telle que définie dans le Contrat d'Objectif Territorial auprès de l'ADEME.

Rapport n°15.02 - Mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : création d'un emploi non permanent « contrat de projet » chargé de missions « Transition énergétique - Communes et entreprises »

Unanimité pour décider d'approuver la création à compter du 1^{er} avril 2021 d'un emploi non permanent, à temps complet, dans le grade d'ingénieur relevant de la catégorie A, pour mener à bien la mission d'animation du Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables thermiques.

Cet emploi sera pourvu en application de l'article 3 II, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, concernant les contrats de projet.

Le contrat, d'une durée de 3 ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 6 ans, prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir la réalisation du Contrat d'Objectif Territorial de l'ADEME.

Rapport n°16 – Candidature à l'appel à projets « Atlas de la biodiversité communale 2021 »

Unanimité pour décider :

- D'approuver le principe de la candidature de la communauté d'agglomération à l'appel à projet de l'Office Français de la Biodiversité,
- D'approuver, dans l'hypothèse où la candidature de Riom Limagne et Volcans serait retenue, l'engagement de la réalisation de l'Atlas de la biodiversité intercommunale de Riom Limagne et Volcans et son plan de financement,
- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives à la mise en œuvre de l'Atlas de la biodiversité intercommunale auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB) et à signer tout document afférent,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Rapport n°17 – Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dôme : désignation d'un membre à la Commission Consultative Mixte Paritaire (CCMP) Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV)

Unanimité pour décider de désigner Mme Nathalie ABELARD pour le représenter au sein de la Commission Consultative Mixte Paritaire TEPCV du SIEG du Puy de Dôme.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport n°18 - Programme petites villes de demain : convention d'adhésion

Unanimité pour décider :

- D'approuver les termes de la convention d'adhésion au programme Petites villes de demain,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer la convention aux côtés des communes de Châtel-Guyon, Mozac et Volvic, ainsi que tous documents permettant la mise en œuvre de la convention,
- D'autoriser le recrutement d'un chef de projet en charge d'animer et coordonner le programme « Petite villes de demain ».

TRANSPORT - MOBILITE

Rapport n°19 - Transport public urbain et non urbain : modification du règlement des transports scolaires

Unanimité pour :

- adopter le nouveau règlement intérieur des transports scolaires qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2021,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à le signer ainsi que tout acte permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°20 - Transport public urbain et non urbain - ligne entre la gare de Riom et la Zone Industrielle de Ladoux – Commune de Cébazat : convention tripartite entre La Région, le SMTC-AC et RLV

Unanimité pour décider :

- d'approuver les termes de la convention,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer ainsi que tout acte permettant sa mise en œuvre.

Rapport n°21 - Association Covoiturage Auvergne : approbation de la convention d'objectifs 2021

Unanimité pour approuver :

- L'aide financière d'un montant de 4 000 € (2 000 € pour les objectifs communs et 2 000 € pour les missions spécifiques RLV) à verser à l'Association Covoiturage Auvergne,
- La valorisation de la démarche de l'Association Covoiturage Auvergne auprès des différents acteurs locaux et partenaires de son territoire pour contribuer à faire connaître ses activités et développer ainsi ses actions de communication,
- La transmission régulière à Covoiturage Auvergne de toute information utile concernant ses projets en terme de mobilité et plus particulièrement en terme de covoiturage,
- Les termes de la convention d'objectifs 2021, et autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs 2021, ainsi que son renouvellement ultérieur sous réserve de la validation budgétaire des crédits.

Rapport n°22 - Transport scolaire : Aide exceptionnelle aux particuliers non desservis

Unanimité pour décider :

- D'approuver le principe du versement d'une aide exceptionnelle aux familles des communes de Saint-Laure et Saint-Ignat concernées par le dispositif,
- De fixer le montant de cette aide à 229 Euros par famille pour l'année scolaire 2020/2021,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette mesure.

GEMAPI

Rapport n°23 - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention de l'Agglomération Riomoise : désignation des représentants de Riom Limagne et Volcans auprès de l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) et du Centre Européen du Risque Inondation (CEPRI)

Unanimité pour désigner :

Institut des risques majeurs (IRMa) :

Représentant titulaire : Nathalie ABELARD

Centre européen du risque inondation (CEPRI) :

Représentant titulaire : Nathalie ABELARD

Représentant suppléant : Didier IMBERT

URBANISME

Rapport n°24 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Débat sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables modifié suite aux remarques des conseils municipaux

Après présentation des orientations générales du PADD, Monsieur le Président a déclaré le débat ouvert et les observations suivantes ont été formulées :

- Le PADD tel que débattu en janvier 2020 a été présenté devant les 31 conseils municipaux qui ont pu débattre sur ses orientations, formuler des remarques et apporter des modifications au document ;
- Les orientations générales du PADD n'ont pas évolué entre le débat du 14 janvier 2020 et le débat du 30 mars 2021. Seules les déclinaisons opérationnelles de ces orientations ont été modifiées ou précisées. De plus, suite à la demande de plusieurs communes, certains termes ont été simplifiés pour une meilleure appropriation par les habitants ;
- Le lien est fait entre le PADD, l'axe transversal Paysage et le travail lancé actuellement par la communauté d'agglomération sur la connaissance de la biodiversité locale (atlas de la biodiversité) pour permettre sa valorisation en tant que support de l'attractivité du territoire ;

Le conseil communautaire prend acte de l'organisation d'un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable élaboré dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Riom Limagne et Volcans.

Rapport n°25 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal : adaptation des modalités de concertation

Unanimité pour :

- Décider d'approuver les modalités de concertation modifiées nécessaires à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal de Riom Limagne Volcans suivantes :
 - Mise à disposition du public, au siège de l'Agglomération et dans chaque mairie des communes membres, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un dossier d'information sur le PLUi, contenant les documents produits et validés, qui sera mis à jour de manière constante jusqu'à l'arrêt de projet,

- Mise à disposition du public, au siège de l'Agglomération et dans chaque mairie des communes membres, aux heures et jours habituels d'ouverture, d'un registre de concertation donnant la possibilité au public d'inscrire ses observations et propositions,
- Possibilité de formuler ses observations, remarques ou suggestion par courrier Elaboration du PLUI – service Urbanisme – CA RLV – 5, mail Jost Pasquier – 63201 RIOM Cedex ou par mail contact@rlv.eu ou participation.plui@rlv.eu,
- Création d'une page dédiée sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Riom, Limagne et Volcans, permettant d'informer, durant toute la durée de l'élaboration, sur la progression de la procédure de PLUI,
- Diffusion d'articles dans le journal communautaire,
- Organisation d'au moins 3 réunions publiques sous forme de Forum PLUI : évènements publics participatifs, sous forme de stands thématiques, dans des lieux conviviaux en divers secteurs du territoire,
- Organisation de temps de rencontre des habitants sous la forme d'immersion sur le terrain, sur au moins 5 lieux stratégiques répartis sur le territoire communautaire, à l'aide d'outils tels que les ateliers CartOsol, les visites de terrain, les stands sur des lieux de passage,
- Réalisation et diffusion d'une web-série permettant de répondre aux problématiques soulevées par les habitants lors des réunions publiques ou lors de l'immersion,
- Réalisation et diffusion d'une vidéo de clôture de la concertation avant l'arrêt du projet permettant de répondre aux questions posées par les habitants via l'adresse mail dédiée participation-plui@rlv.eu,
- Réalisation et exposition dans les mairies de panneaux de concertation,
- Réalisation d'affiches de communication affichées sur le territoire communautaire,
- Réalisation et diffusion de 2 films de 12 minutes « Paroles d'habitants » diffusés lors des réunions publiques et sur le site internet,
- Rappeler que la délibération fera l'objet d'un affichage réglementaire conformément aux dispositions de l'article R. 153-21 du Code de l'urbanisme, et précisement :
 - Affichage pendant un mois au siège de la Communauté d'agglomération,
 - Publication au Recueil des actes administratifs de la Communauté d'agglomération.

Rapport n°26 - Plan local d'urbanisme Intercommunal de Limagne d'Ennezat - Modification simplifiée n°2 : Mise à disposition du public

Unanimité pour décider :

- De mettre le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Limagne d'Ennezat et de l'exposé des motifs à la disposition du public en mairies de CHAPPES, CHAVAROUX, CLERLANDE, ENNEZAT, ENTRAIGUES, LUSSAT, MALINTRAT, LES MARTRES D'ARTIERE, LES MARTRES-SUR-MORGE, SAINT-BEAUZIRE, SAINT-IGNAT, SAINT-LAURE, SURAT et VARENNES-SUR-MORGE, aux jours et heures d'ouverture habituels, pour une durée de 32 jours du 20 avril 2021 au 21 mai 2021,
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairies de CHAPPES, CHAVAROUX, CLERLANDE, ENNEZAT, ENTRAIGUES, LUSSAT, MALINTRAT, LES MARTRES D'ARTIERE, LES MARTRES-SUR-MORGE, SAINT-BEAUZIRE, SAINT-IGNAT, SAINT-LAURE, SURAT et VARENNES-SUR-MORGE, au siège de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,
- D'ouvrir un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, en mairies de CHAPPES, CHAVAROUX, CLERLANDE, ENNEZAT, ENTRAIGUES, LUSSAT, MALINTRAT, LES MARTRES D'ARTIERE, LES MARTRES-SUR-MORGE, SAINT-BEAUZIRE, SAINT-IGNAT, SAINT-LAURE, SURAT et VARENNES-SUR-MORGE, aux jours et heures habituels pendant toute la durée de la mise à disposition,
- De la mise en ligne du projet de modification simplifiée n°2 du PLUI Limagne d'Ennezat sur le site internet de la communauté d'agglomération à l'adresse suivante : www.rlv.eu,
- Que les observations pourront également être formulées à l'adresse mail suivante : enquete-publique@rlv.eu durant la durée de la mise à disposition soit du 20 avril 2021 au 21 mai 2021.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme auprès de la communauté d'agglomération, dès la publication de la délibération du conseil communautaire définissant les modalités de mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté d'agglomération durant un mois.

Rapport n°27 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Malauzat – révision : approbation

Unanimité pour décider :

- D'adopter les modifications précitées,
- D'approuver le PLU de la commune de Malauzat,
- De dire que, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet :
 - d'un affichage durant un mois, au siège de Riom Limagne et Volcans ainsi qu'en mairie de Malauzat. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
 - d'une publication dans le recueil des actes administratifs mentionné à l'art R5211-41 du CGCT.
- De dire que le Plan Local d'Urbanisme sera exécutoire en application de l'article L153-23 du Code de l'urbanisme, dès sa publication et sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- De dire que la délibération deviendra exécutoire en application de l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué,
- De dire que conformément à l'article L 153-22 du code de l'urbanisme, le PLU approuvé sera tenu à la disposition du Public au siège de RLV et en mairie de Malauzat aux jours et heures habituels d'ouverture.

Rapport n°28 - Droit de préemption urbain (DPU) - Mise en place sur la commune de Malauzat

Unanimité pour approuver le périmètre du Droit de Préemption Urbain sur la commune de Malauzat dont le plan figure en annexe, correspondant aux zones d'urbanisation futures (AU) et aux zones urbaines (U) telles que définies dans le document d'urbanisme. Seules les zones agricoles (A) et naturelles (N) sont exclues du champ d'application.

Conformément à l'article R 211-2 du Code de l'Urbanisme, la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Malauzat pendant un mois et d'une insertion dans deux journaux locaux et sera adressée à l'ensemble des organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme.

Rapport n°29 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marsat – modification simplifiée n°2 : mise à disposition du public

Unanimité pour décider :

- De mettre le projet de modification simplifiée N°2 du Plan Local d'urbanisme de Marsat et l'exposé des motifs à disposition du Public en mairie de Marsat, aux jours et heures d'ouverture habituels, pour une durée d'un mois du 10 mai 2021 au 14 juin 2021 inclus (sous réserve de l'avis de l'autorité environnementale),
- De porter à la connaissance du public un avis précisant les modalités de la mise à disposition au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition. Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché à la mairie de Marsat, au siège de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition,
- D'ouvrir un registre permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, en mairie de Marsat, aux jours et heures habituels pendant toute la durée de la mise à disposition,
- De la mise en ligne du projet de modification simplifiée N°2 du PLU de Marsat pourra être consulté sur le site internet de la communauté de communes à l'adresse suivante : www.rlv.eu,
- Que les observations pourront également être formulées à l'adresse mail suivante : enquete-publique@rlv.eu durant la mise à disposition soit du 10 mai 2021 au 14 juin 2021 inclus.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme auprès de la communauté d'agglomération, dès la publication de la délibération du conseil communautaire définissant les modalités de mise à disposition.

A l'expiration du délai de mise à disposition du public, le Président en présentera le bilan au conseil communautaire qui en délibérera et adoptera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public.

La délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté d'agglomération durant un mois.

Rapport n°30 - Réserve foncière en prévision de la création d'un équipement à RIOM – acquisition des parcelles ayant fait l'objet de promesses de vente

Unanimité pour décider :

- D'approuver l'acquisition des terrains YH 68, YH 69, YH 72, YH 93, YH 104 et YH 108 à Riom, au prix de 1 €/m² (pouvant être arrondi à la marge),
- De désigner maître Tissandier pour rédiger les actes correspondants,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à ces acquisitions.

Retirée de l'ordre du jour - Rapport n°31 - Opération d'aménagement allée des tilleuls à Pessat Villeneuve - Convention de Projet Urbain Partenarial

Rapport n°32 - Chavaroux - lotissement Les Vorts : vente d'un délaissé d'espace vert

Unanimité pour décider :

- D'approuver la cession d'une partie de la parcelle AA 215, soit 53 m², à Mme BOITELLE et M. PLANQUE au prix de 20 €/m²,
- De désigner Maître Laetitia SACCARD pour rédiger l'acte,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce projet.

HABITAT

Rapport n°33.01 - Opérations de construction de 4 logements sociaux (PLAI), 2 rue de la porte neuve à Ennezat : garantie d'emprunt de l'OPHIS auprès de la banque des territoires (Prêt n° 114709)

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 114709 souscrit par Ophis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 50 %,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires.

Rapport n°33.02 - Opérations d'acquisition-rénovation de 10 logements sociaux (PLUS), 2 rue de la porte neuve à Ennezat : garantie de l'emprunt de l'OPHIS auprès de la banque des territoires (Prêt n° 114710)

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 114710 souscrit par Ophis auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 50 %,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires.

ECONOMIE

Rapport n°34.01 – ZAC du Biopôle : travaux d'éclairage public de la voie piétonne E1 : convention (M.O. Matériel) de financement avec le SIEG du Puy de Dôme

Unanimité pour décider :

- D'approuver le projet de travaux d'éclairage public de la voie piétonne E1 « MO Matériels » de la ZAC du Biopôle de Saint-Beauzire,
- De confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,
- De fixer la participation de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à 6000 €,
- D'autoriser le Président à verser cette somme après réajustement en fonction du décompte définitif au SIEG du Puy-de-Dôme,
- D'autoriser le Président à signer la convention de financement avec le SIEG du Puy de Dômes et tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Rapport n°34.02 - ZAC du Biopôle : travaux d'éclairage public de la voie piétonne E1 : convention (Réservations) de financement avec le SIEG du Puy de Dôme

Unanimité pour décider :

- D'approuver le projet de travaux d'éclairage public de la voie piétonne E1 « Réservations » de la ZAC du Biopôle de Saint-Beauzire,
- De confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme,
- De fixer la participation de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à 900 €,
- D'autoriser le Président à verser cette somme après réajustement en fonction du décompte définitif au SIEG du Puy-de-Dôme,
- D'autoriser le Président à signer la convention de financement avec le SIEG du Puy de Dômes et tous documents nécessaires à la conduite de cette opération.

Rapport n°35.01 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménétrol : cession du lot 4

Unanimité des suffrages exprimés (M Jérôme DE ABREU ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'autoriser la vente du lot n°4 du lotissement artisanal « Les Charmes 3 », commune de Ménétrol, à la société SCI « JIRIL Immo », représentée par Mme Ilda DO NASCIMENTO ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 30 € HT/m²,
- De désigner Me TISSANDIER, notaire à Riom pour effectuer la transaction,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n°35.02 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménétrol : cession des lots 6 et 7

Unanimité des suffrages exprimés (M Jérôme DE ABREU ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'autoriser la vente des lots n°6 et 7 du lotissement artisanal « Les Charmes 3 », commune de Ménétrol, à la société CHAUMETTE-DUPLEIX, représentée par M. Vincent ISAVARD ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 30 € HT/m²,
- De désigner Me TISSANDIER, notaire à Riom pour effectuer la transaction,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n°35.03 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménétrol : cession du lot 8

Unanimité des suffrages exprimés (M Jérôme DE ABREU ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'autoriser la vente du lot n°8 du lotissement artisanal « Les Charmes 3 », commune de Ménétrol, à la société SARL « MCR » représentée par M. Stéphane RANIERI ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 30 € HT/m²,
- De désigner Me TISSANDIER, notaire à Riom pour effectuer la transaction,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n°35.04 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménétrol : cession du lot 9

Unanimité des suffrages exprimés (M Jérôme DE ABREU ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'autoriser la vente du lot n°9 du lotissement artisanal « Les Charmes 3 », commune de Ménétrol, aux établissements CHAPUT, représentés par M. Guy CHAPUT ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 30 € HT/m²,
- De désigner Me TISSANDIER, notaire à Riom pour effectuer la transaction,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n°35.05 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménétrol : cession du lot 10

Unanimité des suffrages exprimés (M Jérôme DE ABREU ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'autoriser la vente du lot n°10 du lotissement artisanal « Les Charmes 3 », commune de Ménétrol, à la SCI « BONJEAN » représentée par M. Claude BONJEAN ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 30 € HT/m²,
- De désigner Me TISSANDIER, notaire à Riom pour effectuer la transaction,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n°35.06 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménétrol : cession du lot 11

Unanimité des suffrages exprimés (M Jérôme DE ABREU ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'autoriser la vente du lot n°11 du lotissement artisanal « Les Charmes 3 », commune de Ménétrol, aux établissements CHERVALIER, représentés par M. Thierry CHERVALER ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 30 € HT/m²,
- De désigner Me TISSANDIER, notaire à Riom pour effectuer la transaction,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n°35.07 - Zone d'activités « Les Charmes 3 » à Ménétrol : cession du lot 13

Unanimité des suffrages exprimés (M Jérôme DE ABREU ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'autoriser la vente du lot n°13 du lotissement artisanal « Les Charmes 3 », commune de Ménétrol, à la société « SAS DISSAY » représentée par Mme Laura CHABOSY ou toute société qui s'y substituerait, au prix de 30 € HT/m²,
- De désigner Me TISSANDIER, notaire à Riom pour effectuer la transaction,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant.

Rapport n°36 - Taxe d'Aménagement Majorée à Mozac : convention de reversement au profit de Riom Limagne et Volcans de la quote-part relative aux réseaux humides

Unanimité pour décider :

- D'approuver le projet de convention joint en annexe prévoyant un reversement de 15% du produit perçu de la taxe d'aménagement majorée par Mozac à RLV,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer la convention à intervenir avec la commune de Mozac ainsi que tout acte afférent à cette délibération et à procéder à son exécution dans les conditions qu'elle prévoit.

Rapport n°37 - Travaux de réhabilitation de voirie et réseaux humides Avenue Champs d'Ojardias à Riom : convention de groupement de commandes avec la Ville de Riom

Unanimité pour décider :

- D'autoriser l'adhésion de Riom Limagne et Volcans au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux humides Avenue Champs d'Ojardias à Riom,
- D'accepter que la communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement ainsi que tous les documents inhérents à cette procédure,
- De désigner Monsieur Patrice GAUTHIER comme membre de la Commission Ad Hoc du groupement de commande,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché qui découlera du groupement de commande.

Rapport n°38 - Travaux de réhabilitation de voirie et réseaux humides des Impasses de la Rue du Creux à Riom : convention de groupement de commandes avec la Ville de Riom

Unanimité pour décider :

- D'autoriser l'adhésion de Riom Limagne et Volcans au groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie et réseaux humides des Impasses de la rue du Creux à Riom,
- D'accepter que la communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement ainsi que tous les documents inhérents à cette procédure,
- De désigner Monsieur Patrice GAUTHIER comme membre de la Commission Ad Hoc du groupement de commande,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché qui découlera du groupement de commande.

Rapport n°39 - Etudes et Travaux de réfection des réseaux de la Rue du stade à Ennezat et prestations de services associées : convention de groupement de commandes avec la Ville d'Ennezat

Unanimité pour décider :

- D'autoriser l'adhésion de Riom Limagne et Volcans au groupement de commandes pour les travaux de réfection des réseaux de la rue du stade à Ennezat et prestations de services associées,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'accepter que la commune d'Ennezat soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- De désigner Monsieur Patrice GAUTHIER comme membre de la Commission Ad Hoc du groupement de commande,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement ainsi que tous les documents inhérents à cette procédure,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés qui découleront de la présente convention de groupement.

Rapport n°40 - Marché d'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement – Avenant n°3 : autorisation de signature

Unanimité pour décider d'autoriser le Président à signer l'avenant n°3 au marché d'étude préalable au transfert des compétences eau et assainissement, pour d'un montant de 19 900 € HT, avec la société CALIA mandataire du groupement CALIA/HYDRATEC/LANDOT.

Rapport n°41 - Accord-cadre à bons de commande de prestations de diagnostics de réseaux, essais et contrôle de réception : autorisation de signature

Unanimité pour décider d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer les marchés suivants, et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre :

- Le lot n°1 à la société SUEZ RV OSIS SUD EST (63800 COURNON D'AUVERGNE) pour un montant minimum annuel de 7000 € HT et un montant maximum annuel de 30 000 € HT,
- Le lot n°2 à la société SUEZ RV OSIS SUD EST (63800 COURNON D'AUVERGNE) pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 90 000 € HT.

Rapport n°42 - Accord-cadre à bons de commande de prestations de géo-détection des réseaux : attribution et autorisation de signature du marché

Unanimité pour décider :

- D'attribuer l'accord cadre à bons de commande à la société PERRIN ETUDES ET LIGNES (63210 AURIERES) pour un montant minimum annuel de 28 000 € HT et un montant maximum annuel de 105 000 € HT et,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapport n°43 - Règlement du service public d'assainissement collectif de Riom : modification

Unanimité pour décider :

- D'approuver la modification de l'article 4.3.2 du règlement du service public d'assainissement collectif de Riom avec l'intégration d'un paragraphe dérogatoire pour les projets de maisons individuelles à usage exclusif d'habitation,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le règlement du service public d'assainissement collectif de Riom.

MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

Rapport n°44 - Accord-cadre à bons de commande de prestations de diagnostic amiante : attribution et autorisation de signature du marché

Unanimité pour décider :

- D'attribuer l'accord cadre à bons de commande à la société ADIAG SAS (76130 MONT-SAINT-AIGNAN) pour un montant minimum annuel de 13 000 € HT et un montant maximum annuel de 55 000 € HT et,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapport n°45 - Accord-cadre à bons de commande de prestations d'études topographiques : attribution et autorisation de signature du marché

Unanimité pour décider :

- D'attribuer l'accord cadre à bons de commande à la société CABINET FREITAS 63 (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant minimum annuel de 16 000 € HT et un montant maximum annuel de 70 000 € HT,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Rapport n°46 – Achat de matériel informatique et logiciels bureautique usuels : convention de groupement de commande entre les communes et Riom Limagne et Volcans

Unanimité pour décider :

- D'autoriser l'adhésion de Riom Limagne et Volcans au groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique et logiciels bureautique usuels,
- D'accepter que la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de groupement ainsi que tous les documents inhérents à cette procédure,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché qui découlera du groupement de commandes.

RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°47 - Tableau des effectifs : actualisation

Unanimité pour décider d'approuver la création et la suppression des postes ci-dessous, à la date indiquée dans le tableau, pour des nécessités de service.

Postes créés	Motifs	Postes à supprimer	Services	Date d'effet
1 poste de technicien principal 2ème classe	Structuration du service Eau et Assainissement	-	Pôle technique	01/04/2021
4 postes d'adjoint technique à temps complet	Reclassement de 6 agents, assistantes maternelles	6 emplois d'assistantes maternelles	Pôle service à la population	01/08/2021
2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe				
2 postes d'ingénieur	Structuration du Service Informatique : -Responsable des systèmes d'information -Responsable infrastructure informatique et support	-	Service informatique	01/04/2021
1 poste d'adjoint administratif	Gestionnaire des marchés publics	-	Marchés publics	01/04/2021

FINANCES

Rapport n°48 - Compte administratif 2020

Conformément à la réglementation, M le Président ne participe pas au vote. Sous la présidence de M Fabrice MAGNET, unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions : M AGBESSI Eric, M BEAURE Nicolas, M BOUCHET Boris, M DE ABREU Jérôme, M DEAT Alain, M DUBOIS Gérard, Mme NIORT Nathalie, M VILLAFRANCA Grégory) pour approuver les comptes administratifs 2020 (Budget principal ; Budgets annexes : « Commerces de proximité », « Zones économiques », « Transport public de voyageurs », « Zone artisanale de Pulvérières », « Zones d'activité de la Croix des Roberts », « Espace artisanal de Champloup-Volvic », « Zone d'activité économique de Champloup-Volvic », « Assainissement », « Eau potable ») de Riom Limagne et Volcans.

Rapport n°49 - Compte de gestion 2020

Unanimité pour approuver les comptes de gestion 2020.

Rapport n°50 - Affectation des résultats 2020

Unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M DUBOIS Gérard, M DE ABREU Jérôme, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M VILLAFRANCA Grégory) pour approuver l'affectation des résultats ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL (excédent de fonctionnement cumulé : 8 794 833,26 €)

- Affectation au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le besoin d'investissement d'une somme de 3 000 000 €.
- Maintien du solde soit 5 794 833,26 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET TRANSPORT (excédent de fonctionnement : 805 756,91 €)

- Maintien de la somme de 805 756,91 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET ASSAINISSEMENT (excédent de fonctionnement : 1 690 937,23 €)

- Maintien de la somme de 1 690 937,23 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET EAU (excédent de fonctionnement : 1 589 795,68 €)

- Maintien de la somme de 1 589 795,68 € en excédent de fonctionnement reporté.

BUDGET ZONE ARTISANALE DE CHAMPLoup (excédent de fonctionnement : 103 183,68 €)

- Maintien de la somme de 103 183,68 € en excédent de fonctionnement reporté.

Rapport n°51 - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : détermination des taux 2021

Unanimité pour fixer les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi qu'il suit :

- Ex Limagne d'Ennezat et Ex Volvic Sources et Volcans : 10.88 %,
- Ex Riom Communauté : 8.76 %.

Rapport n°52 - Travaux d'aménagement des stationnements de la mairie annexe et des modulaires : attribution d'un fonds de concours à la commune de Riom

Unanimité pour décider :

- D'approuver le versement à la commune de Riom de la somme de 58 654,30 € au titre du fonds de concours prévu par la convention du 23 juillet 2019,
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout document y afférent.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapport n°53 - Société Publique Locale (SPL) SEMERAP : modalités de versement de jetons de présence au représentant de RLV

Unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme PIRES-BEAUNE Christine) pour décider d'autoriser Patrice Gauthier membre du conseil d'administration de la SPL SEMERAP, à percevoir au sein de la société, au titre de sa fonction de vice-président du conseil d'administration, une rémunération brute annuelle maximale de 4 800 €, à compter du 1er janvier 2021.

Rapport n°54 - Délégations données par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte rendu

Le conseil communautaire prend acte des actes passés par délégation sur la période du 1^{er} octobre 2020 au 28 février 2021. Le compte rendu des délégations est disponible, sur demande, au siège de l'EPCI.

< > < > < > < > < >

L'ensemble des délibérations adoptées font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de RLV.

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée par le Président de séance à 22h.

Riom, le 31 mars 2021,

Le Président,

Frédéric BONNICHON

